

TER Armand	Classe : 1893 Mobilisé	Malade Pensionné	Lien avec Espagnac : non natif / non résident
-----------------------	-----------------------------------	-----------------------------	--

IDENTIFICATION

Nom : Ter ou Ther (cf. « divers : 1 – lien avec Espagnac »)

Prénoms : Armand

Date et lieu de naissance : 11.04.1873 à Figeac

Date et lieu de décès :

Filiation* : Ter Antoine ou Henri (cf. « divers : 1 – lien avec Espagnac ») ; Lacan Germaine ; domiciliés à Espagnac Sainte-Eulalie

Profession* : meunier

Lieu de résidence* : Espagnac Sainte-Eulalie

Description* : taille : 1,62 m. ; châtain foncé ; instruction : 3

(*) situation à l'année de la classe

ETATS DES SERVICES ANTERIEURS A 1914

Classe : 1893

Conseil révision (décision, motif) : bon en 1893

Incorporation (date, lieu, unité) : 17.11.1894, Verdun au 151^{ème} régiment d'infanterie de ligne

Libération (date et motif) : 18.09.1897

Réserves (date, unités, période) :

versé dans la disponibilité de l'armée d'active le 18.09.1897 puis dans la réserve de l'armée d'active le 01.11.1897 au 7^{ème} régiment d'infanterie de Cahors avec deux périodes de rappel en septembre 1900 et février 1904

versé dans l'armée territoriale le 01.10.1907 au 131^{ème} régiment territorial d'infanterie à Cahors, avec 1 période d'exercice en mars 1909

Observations :

Condamné pour vagabondage le 18.03.1903 par le Tribunal correctionnel de Villefranche (Aveyron) à 6 jours de prison avec sursis ; ce qui montre que l'installation supposée à Paris à partir de 1899 n'est pas encore très affirmée.

Condamné le 11.04.1904 par la 10^{ème} chambre du Tribunal correctionnel de la Seine à 1 mois de prison et 16 francs d'amende pour outrage à agents

Condamné le 11.12.1905 par la 10^{ème} chambre du Tribunal correctionnel de Paris à 50 francs d'amende pour outrage à agents. Il apparaît donc désormais établi à Paris où il se marie d'ailleurs en 1909 dans le 14^{ème} arrondissement.

ETATS DES SERVICES 14 – 18

Classe : 1893

Conseil de révision (date, décision et motif) :

Mobilisation (date, lieu, unité, grade) : 14.08.1914, vraisemblablement à Cahors au 131^{ème} régiment d'infanterie, soldat de 2^{ème} classe ; renvoyé dans ses foyers le 15.10.15

Situation de famille à la mobilisation : marié

Profession à la mobilisation* :

Résidence à la mobilisation* : Paris (depuis 1899)

(*) situation établie au vu de la fiche matricule

Chronologie des services :

Rappelé au 10^{ème} régiment de Dragons le 27.12.15

Passé au 25^{ème} régiment de Dragons le 01.01.1916

Passé au 4^{ème} régiment de zouaves le 14.11.1917

Récompenses (médailles, citations) :

Campagnes contre l'Allemagne : 14.08.14 au 15.10.15 et du 27.12.15 au 11.01.19

Décès (date, lieu, circonstances) :

Inhumation :

Commission réforme (date, décision, motif) :

Commission de réforme de Cahors du 16.09.1915, classé services auxiliaires par la commission pour « bronchite chronique et emphysème et varices »

Commission de réforme de Vitry-le-François du 16.04.16 : maintenu services auxiliaires

Libération (date, motif, lieu) : mis en congé illimité de démobilisation le 11.01.1919, par le 23^{ème} régiment colonial, se retire à Paris

Durée de la mobilisation : 4 ans et 3 mois (compte tenu du congé de 2,5 mois en 1915)

Mentions (mort pour la France, pensionné) :

Vraisemblablement pensionné à 10 %

Armand TER					
Age et résidence à la mobilisation : 41 ans ; Paris					
131° RTI 14.08	10° dragons 27.12	25° dragons 01.01	4° Zouaves 14.11		
1 9 1 4	1 9 1 5	1 9 1 6	1 9 1 7	1 9 1 8	1 9 1 9
	16.09	16.10	16.04		11.01
	Classé services auxiliaires		retour foyer	maintenu services auxiliaires	
		démobilisé			
Zone de l'intérieur	Zone des armées	Armée d'orient	convalescence		

ETATS DES SERVICES POSTERIEURS A 1918

Réserves (date, unités, période) :

2^{ème} commission de réforme de la Seine du 14.06.1921 : maintenu services auxiliaires avec invalidité inférieure à 10 % pour « emphysème pulmonaire léger, généralisé ; P.M. varices très développées aux deux membres inférieurs, surtout à gauche. ».

4^{ème} commission de réforme de la Seine du 06.10.1921 : proposé sous réserve de contrôle, pour pension avec invalidité de 10 % pour « emphysème pulmonaire et P.M varices aux deux membres inférieurs. » (la fiche matricule n'indique pas la suite donnée à cette proposition de pension).

Résidence à la mobilisation :

Mobilisation 39 (date, lieu, unité) :

Campagnes contre l'Allemagne :

Chronologie des services :

Libération (date, motif, lieu) : 01.10.1921

SOURCES DOCUMENTAIRES

Registre matricule

Registres d'état civil de Figeac

Recensements

Historique du 131^{ème} régiment d'infanterie territoriale, imprimerie Coueslant, Cahors, 1921

DIVERS

1 – liens avec Espagnac :

Armand Ter - également orthographié Ther (notamment dans le recensement d'Espagnac de 1891, mais aussi à l'état-civil – décès du frère Arthémon en 1886 à Espagnac et fiche matricule du frère Louis, né en 1885) - est né à Figeac.

Il est présenté au conseil de révision sur la liste du canton de Livernon comme résidant en 1893 à Espagnac comme ses parents.

La famille est d'ailleurs portée sur le recensement de 1891 (sous l'orthographe de Ther au lieu de Ter, les deux orthographes figurant dans les registres d'état civil et les fiches matricules ; ainsi Arthémon est enregistré sous le patronyme Ter à sa naissance en 1881 et Ther à son décès en 1886) et Armand y figure avec la profession de meunier (comme son père, Antoine ou Henri, là encore les deux prénoms étant utilisés tant dans les actes d'état civil que le fiches matricules) résidant à Pailhès.

En revanche les Ter, ou Ther, ne figurent ni sur la liste précédente ni sur les suivantes.

Compte tenu de la naissance de Louis Ther en mars 1885 à Larroque-Toirac, du décès d'Arthémon Ther en octobre 1886 à Espagnac, du recensement de la famille en 1886 à Larroque-Toirac mais en 1891 à Espagnac et de la mention de la résidence à Espagnac d'Armand Ter lors du conseil de révision en 1893, il faut donc en déduire que le séjour à Espagnac de la famille Ter a duré au minimum de mi 1886 à début 1894 et au maximum de mi 1886 à mi 1896.

Quant à Armand Ter, sa fiche matricule indique qu'il est à Paris à partir de 1899, qu'il s'y retire en 1919 et son acte de naissance indique qu'il s'y est marié en 1909.

Il a tout de même passé à Espagnac environ 7 à 8 ans correspondant à toute la période de l'adolescence jusqu'au service militaire.

2 - chronologie des services :

La fiche matricule assez peu détaillée, ne permet pas de retracer le parcours précis d'Armand Ter au cours de la guerre.

Seules les grandes lignes de ce parcours peuvent être restituées.

Ainsi s'il est mobilisé le 14 août 1914, la fiche ne précise pas dans quelle unité.

Ayant été rattaché au 131^{ème} régiment territorial d'infanterie de Cahors, lors de son passage dans l'armée territoriale en octobre 1907, il y a lieu de supposer que c'est dans cette unité qu'il est mobilisé. Il a alors 41 ans et réside depuis au moins 10 ans à Paris.

La fiche matricule ne précisant pas les périodes de campagnes en zone de l'intérieur et des armées, il n'est pas possible de savoir s'il est demeuré en zone arrière au dépôt à Cahors ou s'il a suivi son régiment dont on sait qu'il avait déjà quitté Cahors le 11 août pour rejoindre la frontière italienne où il intègre l'armée des Alpes, jusqu'au 24 septembre 1914 lorsqu'il est cantonné aux alentours de Tours, avant de rejoindre le 17 octobre le camps de Châlons et d'occuper les tranchées devant Jonchery à partir du 21 octobre 1914.

Le régiment passe ensuite en Lorraine à partir du mois de février 1915.

Armand Ter est quant à lui examiné par la commission de réforme de Cahors le 16 septembre 1915 et qu'au vu de cet avis, il est classé par le général commandant la subdivision de Cahors, dans les services auxiliaires pour « bronchite chronique et emphysème et varices ».

Il est donc fort probable qu'au mois de septembre 1915 Armand Ter se trouve à Cahors au dépôt du 131^{ème} RTI, qu'il n'a peut-être pas quitté, sa fiche matricule ne faisant nulle mention d'un passage en zone des armées depuis sa mobilisation. Ce classement ne semble, dans un 1^{er} temps, pas avoir eu d'incidence sur son affectation au 131^{ème} RTI.

Toutefois, en vertu de la circulaire ministérielle du 25 janvier 1915, il est renvoyé un mois plus tard - le 15 octobre 1915 - dans ses foyers (qui se trouvent vraisemblablement à Paris). Il y demeure presque deux mois et demi, avant d'être rappelé le 27 décembre 1915 au 10^{ème} régiment de dragons dont le dépôt est à Montauban.

Il est dirigé trois jours plus tard vers le 25^{ème} régiment de Dragons qu'il rejoint à partir du 1^{er} janvier 1916 et dont le dépôt se trouve à Angers. Cette rapide réaffectation est peut-être en lien avec son lien de résidence à Paris.

Si sa fiche matricule note qu'il fait à nouveau campagne à compter du 27 décembre 1915 et ce jusqu'à sa démobilisation en janvier 1919, elle n'indique pas s'il demeure en zone de l'intérieur ou s'il passe à un moment donné dans la zone des armées.

Elle ne précise pas davantage son emploi alors qu'il est toujours classé dans les services auxiliaires pour motif de santé.

Il est probable qu'il ne soit pas demeuré tout ce temps au dépôt du 25^{ème} régiment de Dragons, voire même en zone de l'intérieur, puisqu'il est à nouveau examiné, quelques mois après - le 16 avril 1916 - par la commission de réforme de Vitry-le-François qui confirme son maintien dans les services auxiliaires.

Pour autant aucun changement d'affectation n'est prononcé, demeurant donc au 25^{ème} régiment de dragons, dans des emplois et des lieux que l'on ne peut préciser.

Il est enfin passé au 4^{ème} régiment de zouaves le 14 novembre 1917, sans que l'on en connaisse le motif ni les emplois qu'il y tiendra, et ce jusqu'à ce que le 23^{ème} régiment colonial prononce son congé de démobilisation le 11 janvier 1919, date à laquelle il se retire à Paris.

3 – la question de la pension :

Il semble que les problèmes de santé (emphysème pulmonaire et varices aux deux jambes) qui avaient justifié au cours de la guerre son déclassement du service armé vers les services auxiliaires, aient ensuite conduit la 4^{ème} commission de réforme de la Seine en octobre 1921 à le proposer pour une pension avec invalidité de 10 %. Cette pension étant toutefois attribuée « sous réserve de contrôle » et la fiche matricule n'apportant aucune autre précision, il n'est pas possible de connaître la suite donnée à cette proposition de pension, aucune autre commission ne semblant s'être ultérieurement prononcée sur son maintien.